

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 124/2021

Au Consultant **ADJIVON VIRGIL FRANCK**

Après avoir reçu le contrat du marché conclu avec la CFEF, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt mille cinq cent vingt-trois (USD 20 523), et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 03/11/2021.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



P.e Directeur Général